

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Caen, le 5 septembre 2024

9 septembre, journée mondiale de sensibilisation au syndrome d'alcoolisation fœtale (SAF)

A l'occasion de la journée mondiale de sensibilisation au syndrome d'alcoolisation fœtale (SAF) du 9 septembre, l'ARS Normandie rappelle l'importance de l'arrêt de la consommation d'alcool dès le début de la grossesse et les dispositifs pour accompagner les femmes enceintes et leur entourage.

La consommation d'alcool pendant la grossesse peut avoir des conséquences sur le futur bébé. L'alcool consommé par les femmes pendant la grossesse passe au travers du placenta.

Le plus souvent, lorsque la consommation d'alcool est modérée, il s'agit de troubles des apprentissages (écriture, lecture, motricité fine, etc.), de l'adaptation et du comportement (hyperactivité, agressivité, etc.) appelés **troubles causés par l'alcoolisation fœtale (TCAF)**. Chaque année en France, 15 000 enfants naissent atteints de troubles causés par l'alcoolisation fœtale (TCAF) soit un enfant toutes les 30 minutes. Il est estimé qu'au moins 672 nouveau-nés atteints de TCAF naissent chaque année en région Normandie.

Dans d'autres cas, en cas d'alcoolisation importante, l'enfant présente un **syndrome d'alcoolisation fœtale (SAF), avec des anomalies sévères du développement**. Le diagnostic de syndrome d'alcoolisation fœtale est posé en moyenne pour 28 nouveaux nés par an en Normandie.

Une recommandation : zéro alcool pendant la grossesse

Aujourd'hui, aucun spécialiste ne peut affirmer qu'un seul verre d'alcool soit sans risque pour le fœtus, d'où la recommandation « Zéro alcool pendant la grossesse ».

L'arrêt de l'alcool peut être difficile pour certaines femmes enceintes. Demander de l'aide n'est pas facile. Mais il faut savoir que diminuer sa consommation quel que soit le moment de la grossesse est toujours bénéfique pour le bébé.

Si vous éprouvez des difficultés, [le personnel soignant qui suit la grossesse](#) peut répondre aux questions. Il peut aussi mettre en place un suivi adapté si besoin.

Des équipes spécialisées sont aussi disponibles pour accompagner en toute discrétion et sans jugement les femmes enceintes ayant des difficultés avec l'alcool. Elles peuvent proposer des solutions personnalisées.

Les personnes qui souhaitent être accompagnées peuvent contacter un professionnel : [CSAPA | DAPA Normandie \(dapa-normandie.fr\)](#)

Alcool info service au **0 980 980 930** permet aux futures mamans, et à toutes les personnes qui souhaitent parler de leur consommation d'alcool, de bénéficier d'une écoute bienveillante et sans jugement, 7 jours sur 7, de 8h à 2h. Appel anonyme et non surtaxé. Pour plus d'informations, ne pas hésiter à se rendre sur [le site d'Alcool info service](#).

L'entourage de la femme enceinte joue un rôle majeur dans l'arrêt de la consommation d'alcool. La grossesse peut être l'occasion pour chacun d'interroger ses pratiques de consommation, et pourquoi pas de bénéficier aussi des bienfaits d'un arrêt de consommation d'alcool. Une campagne de sensibilisation dédiée sera relayée par la Préfecture de la région Normandie et l'ARS Normandie dans le courant du mois de septembre.

Améliorer la prise en charge par la mise en réseau des professionnels de santé

Si la préconisation est une abstinence totale pendant la durée de la grossesse, les risques liés à la consommation d'alcool pendant la grossesse sont encore trop sous-estimés. Près de 6 femmes sur 10 ont déclaré avoir été informées des risques de la consommation d'alcool par le médecin ou la sage-femme les suivant ou les ayant suivies mais moins d'un tiers dit avoir reçu la recommandation de ne pas consommer d'alcool pendant la grossesse.

Pour améliorer la prévention sur ce sujet, le [Projet régional de santé 2023-2028](#) prévoit notamment de poursuivre le déploiement d'actions visant à faciliter l'accès à la prévention et aux dépistages précoces des femmes enceintes, en développant les entretiens prénataux précoces, et en sensibilisant les acteurs de prévention aux besoins spécifiques des femmes enceintes et en les incitant à développer des interventions adaptées.

Pour venir en appui aux professionnels de santé qui souhaiteraient orienter une de leurs patientes vers un professionnel spécialiste du sujet, le **Dispositif d'Appui à la Politique Addiction (DAPA) Normandie** recense l'ensemble des professionnels normands compétents en addictologie et périnatalité dans un annuaire disponible sur : <https://www.dapa-normandie.fr/annuaire>

En région, le DAPA propose des **formations sur le repérage précoce et intervention brève (RPIB)** déployées dans l'ensemble du territoire. Elles sont accessibles à tous les professionnels de santé sur le site du DAPA : <https://www.dapa-normandie.fr/formation-rpib>

Le **réseau de Périnatalité de Normandie** constitué de professionnels travaillant dans la sphère de la naissance a pour but de favoriser l'accès aux soins, la coordination des acteurs entre eux, la continuité et l'interdisciplinarité de la prise en charge des mères et des nouveau-nés. [Alcool et Grossesse - Réseau de Périnatalité \(perinatbn.org\)](#)